



EAU DÉCHETS ASSAINISSEMENT  
Syndicat Mixte du GERS  
CS 40509  
32021 AUCH CEDEX 9

**DELIBERATION n° CS 24 04 25**  
**Séance du jeudi 3 Avril 2025**

**MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE TRIGONE ET LA SPL TRI-O**

<b>Nombre de membres</b>	
En exercice	: 19
Présents	: 15
Procuration	:
Absent	: 4
<b>Date de la convocation</b>	
Le 21 Mars 2025	
<b>Date d'affichage</b>	

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUHEY :

Présents : M. Francis DUPOUHEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENlis, Mme Céline SALLÉS

Le Syndicat Trigone, le SMTD65 et le SYSTEM DES PYRENEES sont actionnaires de la Spl tri-O ; société ayant pour objet social l'exécution conjointe des missions de service public communes à tous les actionnaires, et menées à l'échelle de leur territoire. La SPL TRI-O assurera le tri et la valorisation des emballages ménagers et papiers issus de la collecte sélective de ses actionnaires.

Le projet initié et conçu par la SPL TRI-O est conforme à son objet statutaire et participe à l'intérêt général. Le projet de la SPL TRI-O favorise et s'inscrit pleinement dans les politiques publiques menées par le Syndicat.

La SPL TRI-O ne disposant pas pour l'instant des ressources nécessaires pour préparer le mode d'exploitation futur du centre de tri, elle a souhaité s'adjointre les compétences du Syndicat Mixte Trigone pour proposer un modèle d'organisation de l'activité de la société et l'accompagner durant la première année de mise en service.

La collectivité propose un contrat de prestations de services portant sur la gestion administrative et financière de la société, la gestion des ressources humaines, la gestion technique de l'activité, l'assistance juridique et assurances, l'assistance qualité sécurité et le pilotage de l'activité. Le marché est prévu sur 2 exercices ; dont la première année est dédiée à l'organisation de l'activité (modèle organisationnel à mettre en place, moyens humains et techniques nécessaires à l'activité, préparation des contrats, règlements, etc...) et la 2<sup>ème</sup> année à la mise en route de l'outil industriel. Ces prestations seront réalisées moyennant une rémunération de 258 000 €HT pour les 2 années.

Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés  
**DELIBERE ET DECIDE**

- De valider le marché de prestations de service avec la Spl Tri-O pour les prestations et aux conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser le Vice-Président de Trigone, Monsieur Jean-Pierre SALERS, à signer le marché de services prévu jusqu'au 31/12/2026, ainsi que tous documents y afférents.

Le Président  
Francis DUPOUHEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.